

**MAIRIE
DE
POUXEUX**



A 20 heures 30

Effectif légal :	19
En exercice	19
Présents à la séance	16
Absents	3
Votants	19

Le Conseil Municipal de la Commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 29 novembre 2018 s'est réuni le **jeudi 06 décembre 2018 à 20h30**, à la mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur Philippe LEROY, Maire.

M. Eric JEANPIERRE a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	EXCUSÉS	POUVOIR A	ABSENTS
1. M. LEROY Philippe, Maire	X			
2. M. LA VAULLÉE Henri, 1 ^{er} adjoint	X			
3. Mme BARTH Joëlle, 2 ^{ème} adjoint	X			
4. M. HENRY Alain, 3 ^{ème} adjoint	X			
5. Mme HANS Louissette, 4 ^{ème} adjoint	X			
6. Mme BRICARD Jacqueline, conseillère municipale	X			
7. M. PELTIER Philippe, conseiller municipal	X			
8. M. JEANPIERRE Eric, conseiller municipal	X			
9. M. REMY Daniel, conseiller municipal		X	PELTIER Philippe	
10. Mme CHARMY Florence, conseillère municipale	X			
11. Mme MEYER-BISCH Agnès, conseillère municipale		X	HANS Louissette	
12. M. GUILLEMINOT Christophe, conseiller municipal	X			
13. Mme COUVAL Karine, conseillère municipale	X			
14. Mme DEZ Amélie, conseillère municipale	X			
15. M. BICHOTTE Paulin, conseiller municipal	X			
16. M. THOMAS Jean-Louis, conseiller municipal	X			
17. Mme GREMILLET Edith, conseillère municipale	X			
18. M. SIBILLE Damien, conseiller municipal	X			
19. Mme VIVIER Aude, conseillère municipale		X	SIBILLE Damien	

La séance est levée à 22 heures 15 minutes.

L'ordre du jour était le suivant :

N° 2018/083 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 15 novembre 2018

N° 2018/084 Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01
Décision modificative n°3 au Budget Principal

N° 2018/085 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07
Schéma de mutualisation des services de la CAE

- N° 2018/086 Fonction publique – Régime indemnitaire – 05-05
RIFSEEP : Montant du CIA
- N° 2018/087 Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05
Modification du règlement pour le service communal de distribution d'eau de la commune de Pouxoux
- N° 2018/088 Commande Publique – Actes spéciaux et divers – 01-07
Télétransmissions des actes soumis au contrôle de légalité
- N° 2018/089 Commande Publique – Maîtrise d'œuvre – 01-06
Lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du service périscolaire
- N° 2018/090 Finances locales – Subventions – 07-05
Demande de subvention DETR 2019 : Réhabilitation d'un ancien appartement communal pour le service périscolaire

Délibération n° 2018/083
Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 15 novembre 2018

Le vote est à corriger pour la délibération 2018/078.
Les conseillers désirant inscrire la motivation de leur vote doivent le préciser à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2018.

Délibération n° 2018/084
Finances Locales – Décisions budgétaires – 07-01
Décision modificative n°3 au Budget Principal

Suite aux différents remplacements sur l'année 2018, il convient de réaliser une décision modificative afin de réaliser les salaires de décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE la décision modificative n°3 au Budget Principal :

Dépenses – Article 6413 personnel non titulaire	+ 16 797.75 €
Recettes – Article 6419 Remboursement sur rémunérations du personnel	+ 16 797.75 €

Délibération n° 2018/085
Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07
Schéma de mutualisation des services de la CAE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39-1,
Vu le projet de schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération d'Epinal,

Le Conseil Municipal, après délibération, et 3 abstentions, Mesdames GREMILLET Edith et COUVAL Karine, Monsieur THOMAS Jean-Louis

DECIDE d'approuver le projet de schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération d'Epinal

Délibération n° 2018/086
Fonction publique – Régime indemnitaire – 05-05
RIFSEEP : Montants du CIA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,
Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
Vu la circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,
Vu les arrêtés fixant les montants de référence pour les services de l'Etat

Monsieur le Maire rappelle que l'attribution du CIA repose sur l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent. Le compte rendu de l'entretien professionnel, et, en particulier, la grille d'évaluation de la manière de servir, constitue l'outil de base pour définir le montant du CIA.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

FIXE les nouveaux montants maximums du CIA tel qu'indiqué en annexe

Délibération n° 2018/087
Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05 -
Approbation du règlement pour le service communal de distribution d'eau de la commune de Pouxoux et du règlement financier du contrat de prélèvement automatique

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain HENRY, 3ème Adjoint, qui rappelle la commission municipale relative à la modification du règlement pour le service communal de distribution d'eau de la commune de Pouxoux.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le nouveau règlement pour le service communal de distribution d'eau de la commune de Pouxoux joint en annexe

Délibération n° 2018/088
Commande Publique – Actes spéciaux et divers – 01-07
Télétransmissions des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2131-1 ;
Considérant que la collectivité de Pouxoux télétransmet ses actes au contrôle de légalité, en vertu d'une convention du 4 janvier 2018 ;
Considérant qu'elle souhaite changer de tiers de télétransmission ;
Considérant qu'elle souhaite également s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses documents budgétaires au contrôle budgétaire à la préfecture ;
Considérant qu'une nouvelle convention entre la commune et l'Etat devra être signée et

comprendre la référence du dispositif homologué et la télétransmission des documents budgétaires ;
Considérant la convention conclue entre le SMIC et la société **SPL Xdémat**, tiers de télétransmission ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires

AUTORISE le Maire à signer la nouvelle convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture des Vosges, représentant l'Etat à cet effet ;

DECIDE d'utiliser le dispositif proposé par le SMIC et la SPL Xdémat (tiers de télétransmission : (**tdt.spl.xdemat.fr**) pour la télétransmission de ces actes.

Délibération n° 2018/089

Commande Publique – Maîtrise d'œuvre – 01-06

Lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du service périscolaire

Vu la présentation du CAUE du 6 novembre 2018 quant à la réhabilitation de l'ancien appartement de l'école maternelle pour placer le service périscolaire (hors cantine).

Vu la visite des locaux du 22 novembre 2018 par le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) ainsi que la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP),

Vu la seconde présentation du CAUE du 29 novembre 2018,

Vu l'avis de la Commission Bâtiments,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de l'accueil périscolaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, 1 voix contre, Monsieur Jean-Louis THOMAS et 5 abstentions, Mesdames Karine COUVAL, Jacqueline BRICARD, Edith GREMILLET et Messieurs Damien SIBILLE et Daniel REMY

APPROUVE le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de de réhabilitation de l'accueil périscolaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° 2018/090

Finances locales – Subventions – 07-05

Demande de subvention DETR 2019 : Réhabilitation d'un ancien appartement communal pour le service périscolaire

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation de l'ancien appartement de l'école maternelle pour le service périscolaire.

Ce dossier est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la Dotation pour les Territoires Ruraux (3.c Restructuration ou construction de bâtiments pour la création, rénovation globale ou extension de cantine ou accueil périscolaire) dont l'estimation de l'investissement s'élève à 350 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, 1 voix contre, Monsieur Jean-Louis THOMAS et 5 abstentions, Mesdames Karine COUVAL, Jacqueline BRICARD, Edith GREMILLET et Messieurs Damien SIBILLE et Daniel REMY

SOLLICITE la subvention suivante :

- 40% du montant HT au titre de la DETR, soit 140 000€